

**CANDIDATURE AU STAGE PRÉPARANT AU DIPLÔME
DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION
ADAPTÉE ET SPÉCIALISÉE**

ENGAGEMENT

Je m'engage :

- 1) à me présenter aux épreuves de l'examen du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée à l'issue de l'année de stage ;
- 2) à accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée ou de directeur adjoint chargé de section d'éducation spécialisée annexée à un collège, vacant dans l'académie.

À

le

Nom

Prénom

Signature,

FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT

Académie de Dijon

Inspection académique de l'YONNE

M.
(nom et prénom)

né (e) le

Établissement d'exercice :

Fonctions exercées :

Ancienneté des services au 1^{er} septembre de l'année de l'examen :Ancienneté générale dans l'adaptation et l'intégration scolaires au 1^{er} septembre de l'année de l'examen :

Baccalauréat et autres diplômes universitaires (dates d'obtention) :

Certificats ou diplômes obtenus au titre de l'adaptation et l'intégration scolaires :
CAEI option : date d'obtention :

CAPSAIS/CAPA-SH option : date d'obtention :

Diplôme de psychologie scolaire date d'obtention :

Diplôme d'État de psychologie scolaire date d'obtention :

Autres certificats
ou diplômes professionnels : date d'obtention :

Affectations successives du candidat dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires :

Adresse et nature de l'établissement (1)	Fonction exercée	Période du au	Durée des services			Observations
			ans	mois	jours	

(1) École primaire : indiquer le handicap des élèves – SEGPA de collège, EREA, IME, EPA, ERPD, CMPP, Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, etc ...

Certifié conforme :
L'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Éducation nationale de l'YONNE

Jean-Michel HIBON

**AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT
DU CANDIDAT**

NOM et prénom du candidat :

Avis du chef d'établissement (pour les personnels en fonction dans un établissement du second degré) :

Avis de l'Inspecteur de l'Éducation nationale (cet avis, rédigé et argumenté, portera sur le candidat dans l'exercice de ses fonctions actuelles : présentation du candidat, expression et communication orale et écrite, capacité au travail en équipe, sens de l'initiative et de l'organisation, aptitudes pédagogiques, conscience de sa mission de service public, etc ...) :